



AMBASSADE DE SUISSE  
À CEYLAN

COLOMBO, le 12 novembre 1974

7, Upper Chatham Street  
Tél. 79403  
P. O. Box 340

Ref.: 331.0 - CH/ac

CONFIDENTIEL

an	HN	CC							
Date	11.3								
Visa	M.								M
EPD	26. März 1975								
Ref.	p.B.15.21.Vietn.N.								

Monsieur Pierre Graber  
Conseiller fédéral  
Chef du Département politique

B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

M. Nguyen Co Tach, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la RDVN me reçut le 30 octobre 1974.

Après mon entretien avec M. Mai Van Bo, faisant l'objet de ma lettre du 11 de ce mois, je m'attendais à me voir chapitré à nouveau. Grande fut ma surprise par l'accueil chaleureux que mon hôte me réserva. La carotte après le bâton ! Point de ce ton sévère et agressif enduré quelques jours auparavant, mais au contraire de la bienveillance dans le verbe, de la douceur dans la voix.

Certes M. Tach aborda le sujet de nos relations dès que je lui remis la note préparée pour la circonstance. Calmement, posément, il m'exposa les raisons cumulées pouvant faire croire "aux dirigeants" de Hanoï que la Suisse depuis quelques mois s'était "départie de sa stricte neutralité" et des "intentions amicales" démontrées par l'ouverture de relations diplomatiques. Je n'eus guère de peine à rectifier cette impression erronée après qu'il m'eût cité brièvement la liste des griefs vietnamiens à notre égard : l'affaire (GRP) de la Conférence sur le Droit humanitaire, celle du CICR de Lucerne, refus de cinq visas à des délégués du GRP au Forum sur le Vietnam le 13 octobre à Genève, refoulement à la frontière de

./.

- 2 -

M. Xuan Oanh, renvoi de M. Nguyen Van Minh. Sans revenir sur le détail de "ces incidents successifs", je fis comprendre qu'il n'y avait là que pure coïncidence et non pas intention malfaisante ni changement d'attitude de la part du gouvernement suisse, de tels accidents de parcours dans les relations entre Etats n'étant pas exceptionnels et ne méritant pas une interprétation exagérée.

La conversation restant plutôt au niveau des idées et sur le plan des principes, ce fut pour moi l'occasion de rappeler à mon interlocuteur les fondements et règles juridiques de notre neutralité, de notre politique étrangère et de l'universalité de nos relations.

M. Tach me remercia de mes "explications rassurantes" dont il s'engagea à rendre compte "aux dirigeants", lesquels, ajouta-t-il, apprécient vivement la manière dont j'exerce auprès d'eux ma mission et m'ont en haute estime. Ayant fait appel à la compréhension réciproque et lui ayant rappelé, à propos du GRP, notre bonne volonté marquée à diverses reprises cette année par l'octroi de visas pour des conférences officielles, je mis un terme à l'entretien de plus d'une heure au cours duquel je pus une fois de plus mesurer la susceptibilité et la suspicion viscérale des Vietnamiens meurtris par trente ans de guerre, et en conséquence la difficulté de maintenir des rapports de confiance avec eux.

A Hanoï, il nous faut moralement et physiquement une endurance à toute épreuve.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:



(F.P. Châtelain)